



CONSEIL INTERCOMMUNAL

p.a. Pierre Schaller
Chemin du Creux 30

CP 69

1276 Gingins

Tel. 079 230.77.20

Courriel : pschaller@schaller-bois.ch

Procès-verbal du Conseil intercommunal de l'AIAB le mardi 28 mars 2017 à 20h00, à Crassier Salle des conférences Elisabeth de Portes, bâtiment C, 3^e étage

Présidence : *Monsieur Pierre Schaller.*

Ouverture de la séance à 20h05.

Ordre du jour :

1. Appel/Assermentation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Conseil intercommunal du 13 décembre 2016
4. Communications du Bureau
5. Communications du Comité de direction (CoDir)
6. Préavis 01-2017 - Comptes 2016 – rapport de la commission de gestion-finances
7. Préavis 02-2017 - Réfection de la toiture de la salle de gym n° 1- *nomination de la commission*
8. Motion « pour une législation sur l'utilisation du terrain de sport du CSBC » étude et rapport du Codir
9. Divers et propositions individuelles
10. Extraits des délibérations

1. Appel/Assermentation

Délégués présents	: 28
Délégués excusés	: 3
Délégués absents	: 1

Il est procédé à l'assermentation des délégués suivants : Mesdames Marie-Eve VARELA, Pavla BORTOLOTTI et Monsieur Harold SYFRIG.

2. Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour.

Le vote a lieu à main levée et le Conseil intercommunal accepte à l'unanimité

✓ L'ordre du jour du Conseil intercommunal tel que présenté

3. Approbation du procès-verbal du Conseil intercommunal du 13 décembre 2016

Le Président soumet le procès-verbal à l'assemblée
Aucune modification n'est formulée.

Le vote a lieu à main levée et le Conseil intercommunal accepte à l'unanimité

✓ Le procès-verbal du Conseil intercommunal du 13 décembre 2016

4. Communications du Bureau

Monsieur Pierre Schaller, Président du CI informe que :

- Suite à la démission de Monsieur Jean-Robert Bettens délégué de Grens, son remplaçant est Monsieur Harold Syfrig.
- Monsieur Stéphane Martinelli premier suppléant à la commission pour la révision des statuts, devient membre en remplacement de M. Bettens membre. Lors du prochain Conseil il faudra nommer un deuxième suppléant.
- Le CoDir a étudié les nouveaux statuts qui sont actuellement en consultation auprès des Municipalités des 9 communes membres. Dès l'acceptation des nouveaux statuts le règlement pourra être finalisé.
- Le 24 mars a eu lieu la pose de la première pierre du restaurant/bibliothèque/médiathèque scolaire. Il remercie le CoDir de l'y avoir convié.
- Au 31 décembre 2016 la population résidente dans les communes de Asse et Boiron était de 8'397 personnes. Il n'a donc pas de changement au niveau du nombre de délégués.

Il demande en outre aux conseillers de bien vouloir se lever et se présenter lors de chaque prise de parole.

5. Communications du Comité de Direction (CoDir)

Monsieur Jean-Luc Vuagniaux Syndic de Borex, membre du CoDir,

Chantier restaurant scolaire :

Comme précédemment dit, la première pierre a été posée symboliquement vendredi dernier (24 mars) . La météo étant favorable le chantier avance à grand pas. Le problème de raccordement des canalisations à dévier - qui était d'ailleurs initialement prévu - est actuellement en voie d'être réglé.

Une missive nous est parvenue de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) - division du département du territoire et de l'environnement (DTE) - chargée de l'assainissement des chaufferies. Par cette lettre, la DGE nous enjoint d'assainir notre chaufferie à plaquettes forestières pour qu'elle corresponde à la norme Opair 2011. Cette demande, qui n'était pas prévue, court jusqu'à fin 2018. Après réflexion, le CoDir a estimé qu'il serait judicieux de ré-étudier l'ensemble du concept de chauffage du site du CSBC puisque deux chaufferies fournissent actuellement l'énergie nécessaire à l'ensemble des bâtiments, soit une chaufferie à mazout pour chauffer les bâtiments A, B et C (classes) et

une chaufferie à plaquettes forestières pour chauffer les 3 salles de gymnastique. Une troisième chaufferie (à pellets) est en outre prévue pour le nouveau restaurant scolaire. Ainsi, une étude a été lancée afin d'optimiser la fourniture de chaleur aux bâtiments et de déterminer s'il est possible de faire l'économie d'une chaufferie sur les trois prévues, ceci en intégrant les travaux d'assainissement demandés.

Le coût de cette étude sera intégré à celui de l'assainissement demandé des installations de chauffage à plaquettes. Les travaux feront l'objet d'une demande de crédit si nécessaire.

Monsieur Serge Melly, président du CoDir, ajoute que cette obligation de révision de notre chaufferie nous est parvenue après que l'étude énergétique liée à la construction du restaurant scolaire soit terminée. Il est cependant encore assez tôt, avant que les travaux liés aux installations de chauffage du restaurant ne débutent, pour que soit réalisée cette nouvelle étude.

La proposition est faite pour nommer, à la prochaine assemblée, une commission « permanente » des constructions ou des travaux de construction afin d'éviter d'en nommer une pour chaque nouvelle construction.

6. Préavis 01-2017 Comptes 2016 – rapport de la commission de gestion-finances

La lecture du rapport de la commission de gestion-finances est faite par Monsieur Boris Mury. La commission recommande d'accepter le préavis 01-2017 tel que présenté.

La discussion est ouverte sur quelques questions d'informations complémentaires posées par l'assemblée. Le CoDir y répond clairement et avec précision.

Le vote pour les comptes a lieu à main levée. Ceux-ci sont acceptés tels que présentés à l'unanimité par le Conseil intercommunal.

Le vote sur la gestion a lieu à main levée, le Conseil intercommunal accepte également la gestion à l'unanimité.

Ainsi le Conseil intercommunal :

- ✓ **approuve les comptes de l'exercice 2016 tels que présentés**
- ✓ **donne décharge au Comité de DirectionASSE et Boiron de sa gestion pour l'exercice 2016**

7. Préavis 02-2017 – Réfection de la toiture de la salle de gym n° 1- nomination de la commission

Sont només membres Messieurs :

1. **ZUMBACH** Didier
2. **GORGERAT** Cédric
3. **MATHEY** François

Sont només suppléants Messieurs :

1. **BORY** Marc
2. **PARIAT** Roger

Proposition est faite de nommer cette commission pour la durée de la législature 2016-2021. Elle s'occupera de rapporter sur tous les préavis concernant les travaux des rénovations et entretiens à l'exclusion de toutes nouvelles constructions.

Le vote a lieu à main levée et le Conseil intercommunal nomme cette commission permanente à l'unanimité.

8. Motion « pour une législation sur l'utilisation du terrain de sport du CSBC » étude et rapport du CoDir

La parole est donnée à Monsieur Serge Melly président du CoDir. En préambule, il précise que cette motion a été traitée comme une interpellation par le CoDir.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Jean-Luc Vuagniaux. Il fait référence aux débats qui ont eu lieu lors de la dernière séance en décembre 2016. C'est donc sur cette base que le CoDir a procédé à une première révision des règles sur l'utilisation de la place de sport.

Les modifications principales concernent :

- Une présentation de l'AIAB (propriétaire des installations) et des communes membres,
- L'accessibilité au terrain pour qui est limitée aux habitants des communes membres de l'AIAB (et non plus au public),
- Les horaires des dimanches et jours fériés,
- Un espace au bas du panneau destiné aux réservations (demandées par les sociétés sportives ayant leur siège dans une des communes membres de l'AIAB)
- Un panneau provisoire supplémentaire sera ajouté pour informer les usagers des modifications apportées.

Le site est également placé sous la surveillance d'un agent de sécurité qui effectuera des rondes. Les modifications ainsi apportées à ce règlement donneront également la faculté d'intervenir auprès la gendarmerie s'il est enfreint.

Le président demande aux motionnaires s'ils sont satisfaits de l'étude et du rapport du CoDir. Ceux-ci répondent par l'affirmative.

Le président remercie le CoDir de son travail.

9. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

10. Approbation de l'extrait des décisions

Le président fait lecture de l'extrait des décisions de la séance de ce soir.

Au vote à main levée l'extrait des décisions est accepté à l'unanimité.

Avant de clore la séance, le président rappelle qu'un suppléant à la commission pour la révision/modification des statuts de l'AIAB et un suppléant à la commission pour le règlement du CI AIAB seront à nommer lors de la prochaine assemblée qui se tiendra le 27 juin 2017.


La séance est levée à 21h10 et les délégués sont invités à partager le verre de l'amitié.

Le Président


Pierre Schaller



La Secrétaire


Tina Hölzel